



Conseil québécois
du commerce de détail

**MÉMOIRE
DU
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL
Dans le cadre de la
Consultation sur la réduction des frais de transactions
liés aux cartes de crédit**

10 septembre 2021

Point de contact

Pour toutes informations ou question concernant ce mémoire, vous pouvez contacter

Jean-Guy Côté

Directeur général

Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

4284 rue de la Roche, bur. 217

Montréal (QC) H2J 3H9

Bur. 514 842 6681, poste 203

jcote@cqcd.org

Introduction

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) remercie le gouvernement canadien pour la possibilité de présenter la position des détaillants québécois sur les frais de cartes de crédit. Considérant que ce dossier est au cœur de nos priorités depuis plusieurs années, cette consultation est un signe encourageant que l'enjeu est maintenant partie prenante de la réflexion sur l'avenir de l'économie canadienne.

Le CQCD

Créé en 1978, le CQCD a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser le secteur du commerce de détail au Québec ainsi que de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres.

Le CQCD est le plus important regroupement de détaillants au Québec et s'impose comme étant l'acteur incontournable de l'écosystème du commerce de détail au Québec, en plus d'être reconnu par ses membres pour sa capacité d'apporter des solutions innovatrices à leurs besoins.

Il représente un secteur économique comptant plus de **45 000 établissements commerciaux** répartis dans **toutes les régions du Québec**.

Le commerce de détail génère plus de **483 000 emplois** au Québec, ce qui en fait l'un des plus importants employeurs (soit 11 % des travailleurs de l'économie québécoise). Il contribue à 6 % du PIB du Québec. En 2019, les ventes au détail se situaient à plus de 131 milliards de dollars au Québec, ce qui constitue 21 % des ventes totales au Canada.¹

Le CQCD représente à lui seul 70 % de l'activité économique liée au commerce de détail. Ses membres opèrent dans presque tous les secteurs d'activité commerciale (pharmacie, quincaillerie, mode, loisirs, vêtements, meubles, etc.). Tous les types de détaillants y sont représentés (petits, moyens et grands), qu'ils aient pignon sur rue ou soient situés dans un centre commercial, dont les grands magasins, les grandes surfaces, les chaînes, les franchiseurs et franchisés, les détaillants indépendants et les regroupements d'achats.

¹ Détail Québec, Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail au Québec 2020-2023, Novembre 2020.

La position du CQCD

La position du CQCD sur les frais de transactions sur les cartes de crédit est claire depuis plusieurs années. Ceux-ci sont trop élevés au Canada et pénalisent injustement les détaillants et leurs clients. **Nous souhaitons que ceux-ci soient plafonnés à 0,5 % en moyenne pour l'ensemble des types de cartes.** Dans le cadre de ce mémoire, nous détaillerons notre argumentaire et justifierons cette position.

L'évolution du système de paiement au Canada

Le paiement et la transaction sont au cœur du commerce de détail. Le détaillant a pour objectif de rendre ceux-ci le plus simple possible pour son client. Quoi qu'il en soit, dans les dernières années, le paiement s'est considérablement modifié. Le paiement par billets ou par monnaie est en nette régression, phénomène amplifié par la pandémie.

Parallèlement, le paiement électronique a explosé. On entend par paiement électronique tout échange d'argent qui implique un terminal électronique (par carte, par exemple) ou une transaction directe en ligne.

Le paiement électronique comprend un spectre de moyens :

- Carte de débit
- Carte de crédit
- Paiement sans contact
- Virement électronique
- Cryptomonnaie ou autres moyens plus marginaux

Les formes de paiements ne sont pas égales en coût. Le paiement en argent comptant a un coût minimal par transaction : le temps requis pour gérer l'échange plus les coûts de gestion des fonds. Le paiement par carte de débit charge un coût minimal et plafonné au détaillant par transaction. Généralement, il s'agit d'un montant forfaitaire sur lequel le montant de la transaction n'a pas d'incidence. Les virements directs électroniques ont eux aussi des coûts minimaux.

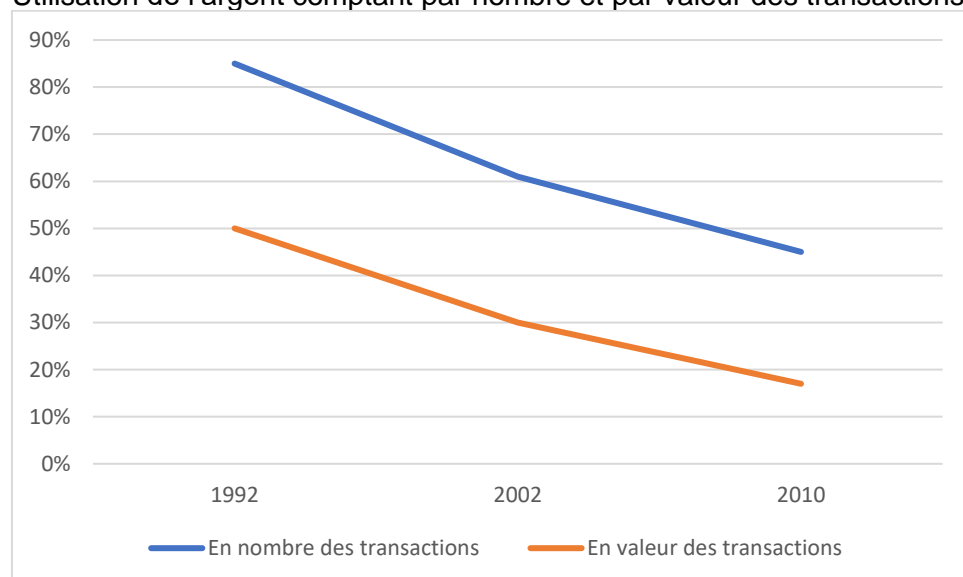
Et dans ce spectre large de formes de paiement, la plus chère est la carte de crédit. Pour chaque transaction, des frais en pourcentage de la valeur de l'opération sont chargés au détaillant. Ces coûts sont différents d'un modèle de cartes à un autre : par exemple, si une carte comprend des avantages pour les clients comme des points ou des rabais, les frais chargés aux détaillants sont en général plus élevés.

Le choix du mode de paiement que fait le consommateur a actuellement une incidence sur le retour financier du détaillant sur chaque vente. Dans un monde idéal, la carte de débit serait à privilégier, mais l'évolution du comportement des consommateurs a fait en sorte que la carte de crédit, physique comme son utilisation en ligne, est devenue le choix d'une grande partie des clients lorsqu'ils achètent chez les détaillants canadiens et québécois.

Ce transfert d'utilisation de modes de paiement n'est pas nouveau. En 2012, la Banque du Canada² évaluait déjà que les cartes de crédit représentaient 50 % de la valeur des transactions et l'argent comptant, moins de 20 %.

Graphique 1

Utilisation de l'argent comptant par nombre et par valeur des transactions



En 2017, cette proportion n'était plus que de 15 %.³ Témoins de ces changements, 36 % des répondants à un sondage en 2019 considéraient que la disparition de l'argent comptant n'est pas problématique, comparés à 10 % qui ne peuvent pas se passer de l'argent comptant.⁴ Finalement, en 2021, 62 % des

² Banque du Canada, Carlos Arango, Kim P. Huynh, Ben Fung et Gerald Stuber, département de la Monnaie, Le monde changeant du paiement de détail au Canada et ses répercussions sur la demande de numéraire, automne 2012.

³ Banque du Canada, Christopher S. Henry, Kim P. Huynh et Angelika Welte, Rapport de l'enquête de 2017 sur les modes de paiement.

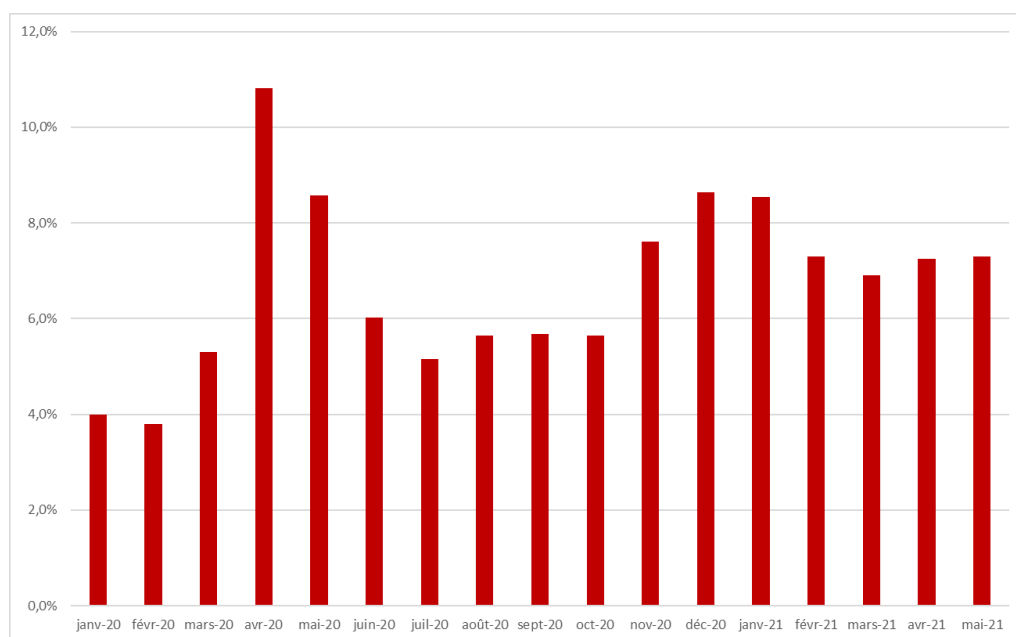
⁴ Banque du Canada, Kim P. Huynh, Gradon Nicholls and Mitchell W. Nicholson, 2019 Cash Alternative Survey Results.

achats faits dans la semaine précédant une enquête de la Banque du Canada auprès de consommateurs avaient été faits par carte de crédit (basé sur la valeur des transactions).⁵

Il n'est pas surprenant que les cartes de crédit aient pris tant d'ampleur comme mode de paiement au cours des dernières années. L'explosion du commerce en ligne, dont c'est souvent le mode de paiement privilégié, si ce n'est que le seul proposé, a accéléré ce transfert. Pendant la pandémie, les Canadiens ont durablement changé leurs habitudes et consomment en ligne de façon plus prononcée. Ces changements sont là pour rester.

Graphique 2

Pourcentage des ventes en ligne sur les ventes totales au Canada



Statistique Canada, Tableau : 20-10-0072-01

Face à ces changements d'habitude des clients, les détaillants sont passés de mode de paiements dont le coût d'application était minimal à des modes de paiements pénalisants, coûteux et dépendants de la valeur de la transaction. Ces changements ne sont pas en voie de se renverser.

Nous reconnaissons aux émetteurs de cartes de crédit le droit de payer et de facturer les coûts du système numérique nécessaires à la mise en service de celui-ci. Nous émettons des réserves sur la nécessité de maintenir des frais si élevés dans le cadre d'un système qui est déjà déployé.

⁵ Banque du Canada, Heng Chen, Walter Engert, Marie-Hélène Felt, Kim P. Huynh, Gradon Nicholls, Daneal O'Habib and Julia Zhu, Cash and COVID-19: The Impact of the Second Wave in Canada.

L'enjeu de l'équité

Au-delà des coûts refilés aux détaillants de ces frais de transaction, il y a des iniquités palpables au sein même du système de cartes de crédit dont les consommateurs les plus pauvres font les frais.

Le système de récompense crée de l'iniquité

Au sein du système de paiement par cartes de crédit, il existe plusieurs iniquités. Des émetteurs de cartes de crédit, qui sont parfois qualifiées de « privilèges », offrent aux détenteurs de cartes de crédit des « points », des récompenses ou des avantages. Ces avantages sont financés en partie par les frais chargés aux détaillants. Les cartes offrant plus de récompenses ont des frais de cartes de crédit plus élevés en pourcentage de la transaction que les cartes « de base » sans récompense.

Plus le client utilise sa carte de récompense, plus le détaillant doit payer des frais de cartes de crédit. Comme il ne peut pas refuser une carte d'un émetteur et en accepter d'autres du même émetteur, il doit payer ces frais sur peine de ne pas pouvoir offrir cette méthode de paiement.

Comme le détaillant ne peut pas facturer à la caisse des frais supplémentaires liés à l'utilisation d'une carte de type « privilège », il doit soutenir les frais des cartes de crédit sur l'ensemble des produits qu'il vend, ce qui pénalise les détenteurs de cartes « de base ». Ces derniers paient à la caisse des prix plus élevés pour soutenir les frais des cartes de crédit « privilèges ».

Dans une étude de la Banque du Canada,⁶ on a démontré que les cartes de crédit de « base » sont détenues par des Canadiens aux revenus moindres. Ces derniers « subventionnent » les cartes « privilèges » de Canadiens aux revenus plus élevés. Le système de paiement est donc inéquitable.

Impact sur les organismes de charité

Les frais de cartes de crédit sont aussi facturés dans le cadre des dons philanthropiques faits par carte de crédit et en ligne. Conservons à l'esprit que cette forme de collecte de fonds a progressé de façon active depuis le début de la pandémie. Chaque don fait par les Canadiens est pénalisé par des frais portés au

⁶ Banque du Canada, Marie-Hélène Felt, Fumiko Hayashi, Joanna Stavins et Angelika Welte, Distributional Effects of Payment Card Pricing and Merchant Cost Pass-through in Canada and the United States.

compte de l'organisation qui récolte les fonds. Ces frais détournent l'intention initiale du donateur, car une partie de son don n'est pas utilisée aux fins de la mission pour lequel il l'a fait. Il s'agit d'un impact à grande échelle assez substantiel, réduisant par un pourcentage non négligeable les fonds disponibles pour les plus démunis de la société québécoise et canadienne.

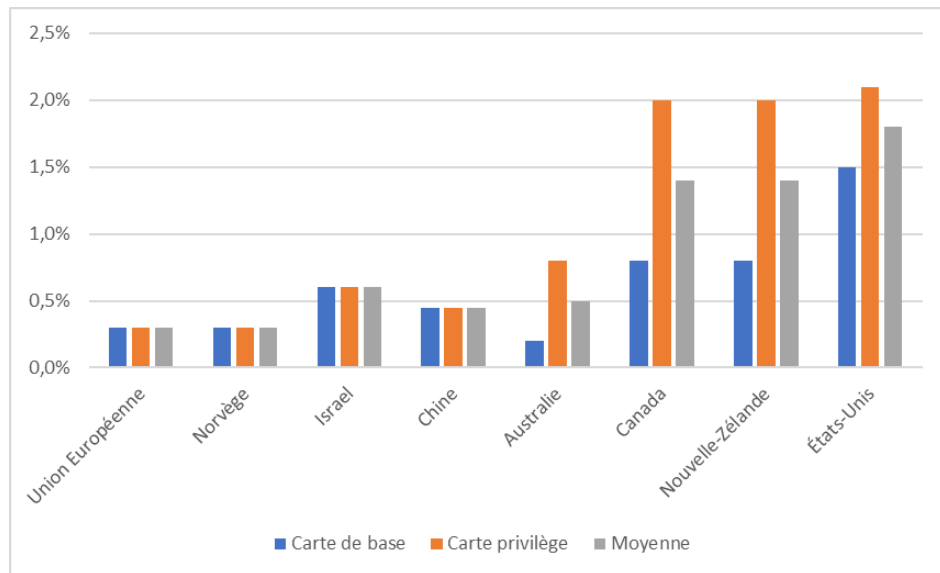
Les frais de transactions ailleurs dans le monde

À 1,4 % de moyenne, les frais des cartes de crédit au Canada sont parmi les plus élevés au monde. Le 1,4 % choisi n'est pas aléatoire, il s'agit d'un encadrement fédéral qui plafonne le taux moyen. Plusieurs autres juridictions ont réussi à réduire ce pourcentage moyen chargé par les émetteurs de cartes sur chaque transaction de façon plus agressive.

Les émetteurs de cartes, dont le duopole MasterCard et Visa, ont une panoplie de cartes qui ont des taux différents. Au Canada, les taux pour une carte de base sont de 0,8 % et pour les cartes privilèges, 2 % (donc une moyenne de 1,4 %). De plus, les taux sont parfois différents pour les transactions en ligne. Selon les émetteurs de cartes, il est justifié de facturer un taux plus élevé pour les transactions en ligne, car les risques de fraudes sont plus élevés.

Graphique 3

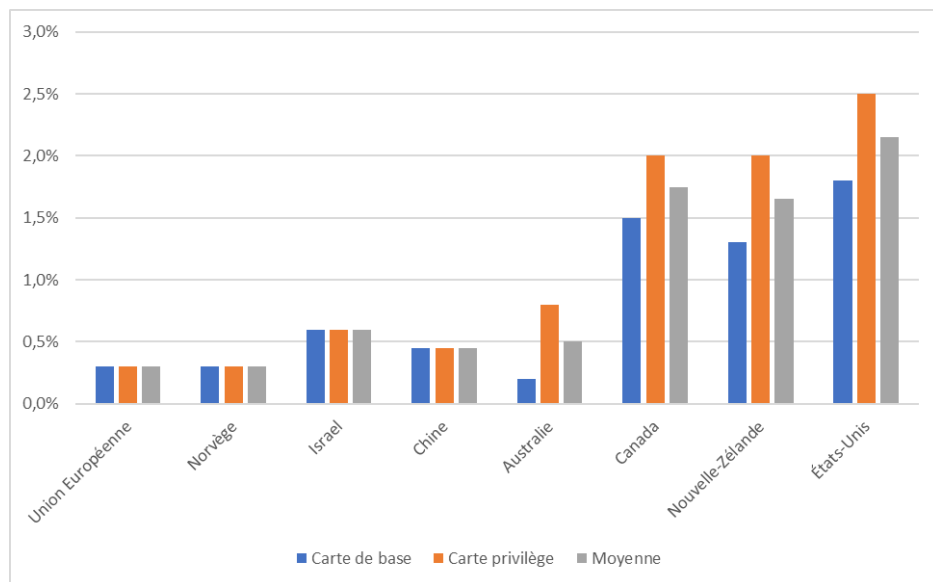
Taux chargé par type de carte par pays en 2020 pour le commerce physique



Federal Reserve of Kansas City, Credit and Debit Card Interchange Fees in Various Countries, August 2020 Update.
Note : moyenne des deux émetteurs principaux (Visa et MasterCard) quand la donnée est disponible.

Graphique 4

Taux chargé par type de carte par pays en 2020 pour le commerce électronique



Federal Reserve of Kansas City, Credit and Debit Card Interchange Fees in Various Countries, August 2020 Update.
Note : moyenne des deux émetteurs principaux (Visa et MasterCard) quand la donnée est disponible.

Un constat en ressort : le Canada est dans le peloton de tête des pays, avec les États-Unis, qui possèdent les taux les plus élevés. Parallèlement, l'Union européenne a abaissé ces taux à 0,3 %, Israël s'est rapproché de 0,5 % et l'Australie a une moyenne de 0,5 %. Quels ont été les moyens utilisés par ces juridictions pour ramener ces taux à des niveaux plus acceptables ?

Les moyens réglementaires et législatifs utilisés dans d'autres juridictions

Les moyens pour réduire les taux des frais des cartes de crédit sont divers, mais ont tous à la base un seul responsable : l'autorité gouvernementale ou les agences de contrôle des marchés financiers. Il est clair que se baser sur la seule volonté des émetteurs est inutile.

Union européenne

En 2009, la Commission européenne a signé une entente avec Visa pour abaisser le taux des frais de cartes de crédit à 0,3 %. Ils se basent alors sur les clauses relatives aux lois de la concurrence. Dans l'esprit de la commission, les taux facturés par les deux émetteurs s'apparentaient à des pratiques monopolistiques. En 2014, la Commission a enchâssé par règlement les taux négociés. Après des contestations judiciaires des émetteurs de cartes, la cour Européenne a confirmé en 2018 la légalité des règlements européens⁷.

Israël

Le gouvernement israélien est intervenu devant la cour constitutionnelle en 2006 pour faire reconnaître que les frais facturés par les émetteurs compromettaient les lois sur la concurrence. Suite à la décision du tribunal, les compagnies émettrices ont adopté de nouvelles mesures en 2011 et réduit les frais. De nouvelles réductions sont prévues pour 2023.

Norvège

Sur la base de son accord économique avec l'Union européenne, la Norvège a harmonisé ses règlements fiscaux avec ceux de l'UE. La conséquence de cette entente fut une harmonisation des taux des frais d'interchange sur les transactions avec cartes de crédit.

⁷ Federal Reserve of Kansas City, Public Authority Involvement in Payment Card Markets: Various Countries, 2020.

Australie

L'Australie a choisi la tactique la plus agressive. Par le biais de leur banque centrale, la Banque de réserve d'Australie (RBA), elle a directement réglementé les frais eux-mêmes, la RBA étant chargée de les fixer. La méthode retenue par la banque centrale de ce pays se base sur une étude des coûts faite en collaboration avec les émetteurs de cartes de crédit. Cette étude est révisée sporadiquement. De plus, la Commission du gouvernement australien sur la productivité a recommandé une étude détaillée des frais d'interchange en 2018 afin de déterminer si d'autres interventions réglementaires ou législatives étaient nécessaires.

Recommandations et propositions

Nous croyons que les taux des frais de cartes de crédit sont trop élevés au Canada. Considérant le transfert des modes de paiement de modes à peu de frais à ceux qui sont les plus dispendieux, une intervention gouvernementale nous apparaît nécessaire.

Les détaillants sont en reprise progressive à la suite de la pandémie. Une réduction de leurs coûts d'opération, quelle qu'elle soit, serait bienvenue. Elle serait à coût nul pour le gouvernement canadien, mais injecterait des fonds nécessaires au sein d'entreprises qui subissent encore les contrecoups de la pandémie. Enfin, ces mesures permettraient de favoriser la relance économique du Canada.

Une intervention pour contrôler les frais des cartes de crédit serait avantageuse pour plusieurs raisons :

- Une question d'équité entre les consommateurs
- Une injection de fonds pour les détaillants
- La possibilité pour les détaillants de réduire leurs prix
- Une meilleure compétitivité générale des entreprises.

Pour ce faire, **nous recommandons une réduction des frais de cartes de crédit à 0,5 %, quel que soit le modèle de cartes de crédit choisi par le client.**

Ce taux de 0,5 % est une première étape qui ramènerait le système de paiement canadien proche de celui de l'Union européenne. À ce titre, nous souhaitons qu'un encadrement réglementaire semblable à celui de l'Australie soit rapidement proposé par le gouvernement canadien et adopté par ses instances. La Banque du Canada, déjà très impliquée dans l'encadrement du système bancaire canadien, devrait être responsable de l'application de cette nouvelle réglementation.